

COMPTE RENDU CONSEIL D'ADMINISTRATION du 27 avril 2011

Vos représentants SUD, CFDT et CFE-CGC au Comité d'Entreprise ont assisté à ce C.A.

Les administrateurs avaient à voter, entre autres choses, la démission d'un des leurs, M.COUTRIS (SAGEM), et la cooptation d'un nouvel administrateur, M.AUSTRUY (SME). Après la cooptation en février 2011 de M.SCHLEICHER, en charge d'Herakles en début d'année et PDG aujourd'hui, c'est au tour de la SME d'entrer dans la place. On voit se profiler les réorganisations liées Herakles. Tous ces dirigeants s'entendent finalement très bien.

Que dit l'accord ?

Le montant global de l'intéressement est réparti proportionnellement au salaire brut fiscal annuel temps plein (hors intéressement de l'année précédente). Cependant pour ceux dont le salaire brut fiscal annuel temps plein est inférieur à 38000€ (environ 250 salariés en 2010), c'est ce dernier montant qui est pris en considération pour le calcul et ces salariés ont normalement le même intéressement. Les salariés qui sont à temps partiels ou bien ceux qui sont arrivés en cours d'année 2010 ont un prorata de leur intéressement en fonction de leur temps de présence, qu'ils aient ou non un salaire annuel inférieur à 38000€.

L'autre point voté était le versement d'un supplément d'intéressement collectif au titre de l'exercice 2010. Il s'agit d'une somme de 300000€, comme l'an dernier, qui vient s'ajouter aux 4,11M€ déjà calculés pour les 1194 salariés qui ont été présents aux effectifs en 2010.

Ce supplément va représenter environ :

**200€ à près de 250 salariés,
moins de 300€ pour 70% de l'effectif
et plus de 500€ pour une cinquantaine de
hauts salaires.**

L'intéressement est soumis à la CSG, à la CRDS et, s'il n'est pas placé, il est soumis à l'impôt sur le revenu. Or on sait que majoritairement ceux qui peuvent se permettre des placements ont des revenus suffisants et ceux qui n'en ont pas assez ont besoin de liquidité et seront imposés.

Allant dans le sens d'une diminution de la rémunération pérenne qu'est le salaire, la CGC demande l'accroissement du pourcentage redistribué (7% actuellement, la loi en autorise 20%). la Direction se frotte les mains ! Nous n'épilguerons pas non plus sur les remerciements sans fin de la CFE-CGC vers l'administrateur SAFRAN qui n'a pas tenu compte de l'avis (partiellement) négatif des élus au CE sur ce complément d'intéressement (CGT et CFDT). SUD s'est abstenu sur cet avis boiteux qui ne remet pas en cause l'intéressement SI la politique salariale est revue à la hausse .

L'an dernier le CE n'avait pas donné d'avis, il n'y avait pas eu de consultation. Cette année, SPS a fait les choses dans les règles.

Pour SUD, nous avons rappelé d'une part que nous préférons du salaire pérenne à des primes exonérées de charges sociales et d'autre part que l'accord salarial était insatisfaisant. Il y avait de l'argent, preuve en était encore ce supplément d'intéressement.

Face à nos propos, la question provocatrice de l'administrateur SAFRAN, M.VENTRE qui pour info. touche plusieurs centaines de millier d'euros par an :

« Alors, vous en voulez ou pas ? »

Nous n'avons pas les mêmes valeurs!



Syndicat des Travailleurs de la Métallurgie de la Gironde
Solidaires, Unitaires et Démocratiques

"S.U.D. Métaux 33"

Siège social : 8, Rue de la Course 33000 BORDEAUX

Le Haillan, le 27 avril 2011

Conseil d'Administration de Snecma Propulsion Solide
le 27 avril 2011

Projet d'un versement de complément d'intéressement

Déclaration SUD

Cette année le Conseil d'Administration propose à nouveau un complément d'intéressement.

Cette année encore la politique salariale de la Direction a été très médiocre, or on constate tous les ans que SPS a les moyens d'avoir une politique salariale plus ambitieuse et équitable. Ce complément d'intéressement contribue à accentuer les écarts de rémunération entre les salariés et ne remet pas en cause la hiérarchisation déjà exacerbée des salaires. De plus, contrairement à l'intéressement, les salaires, eux, sont soumis aux cotisations sociales patronales et salariales qui bénéficient, entre autres, au régime de retraite de la sécurité sociale, donc à tous les futurs retraités que nous sommes. Les salariés ne l'oublient pas.

Ce complément d'intéressement ne répond en rien aux exigences légitimes des salariés de Snecma Propulsion Solide, à savoir, l'assurance du maintien de leur pouvoir d'achat. Nous avons toujours en mémoire le conflit de 2008 qui témoigne de l'attente des salariés. Les revendications non satisfaites à ce jour ne le sont pas davantage avec ce complément d'intéressement. D'autre part, les 300 000€ proposés pour l'ensemble des 1194 salariés sont à comparer aux 600 000€ affectés à la soixantaine de dirigeants de SPS. Peut-être comprendrez-vous le mépris ressenti par les salariés face à de tels projets, une telle somme et une telle répartition des richesses?

Qui plus est, quand on s'intéresse aux critères de majoration de l'intéressement, on peut constater que la plupart d'entre eux sont liés à la productivité. Malheureusement ce dogme productiviste conduit à la dégradation des conditions de travail à SPS dont souffrent de plus en plus de salariés.

SUD réclame à nouveau que la politique salariale de SPS intègre la réalité de la richesse de l'entreprise et qu'elle l'inscrive dans un projet humainement plus juste.

Pour le syndicat SUD :
Nathalie Bourgeois
Représentante SUD au CA de Snecma Propulsion Solide

Tél: 05-56-55-86-14

Fax : 05-56-55-89-80

Site Internet: <http://www.sudmetaux33.com>

E-mail: syndicat@sudmetaux33.com